

## PROJET DE FORAGE de RECHERCHE d'EAU

### 1 – PETITIONNAIRE et OBJET de la DECLARATION

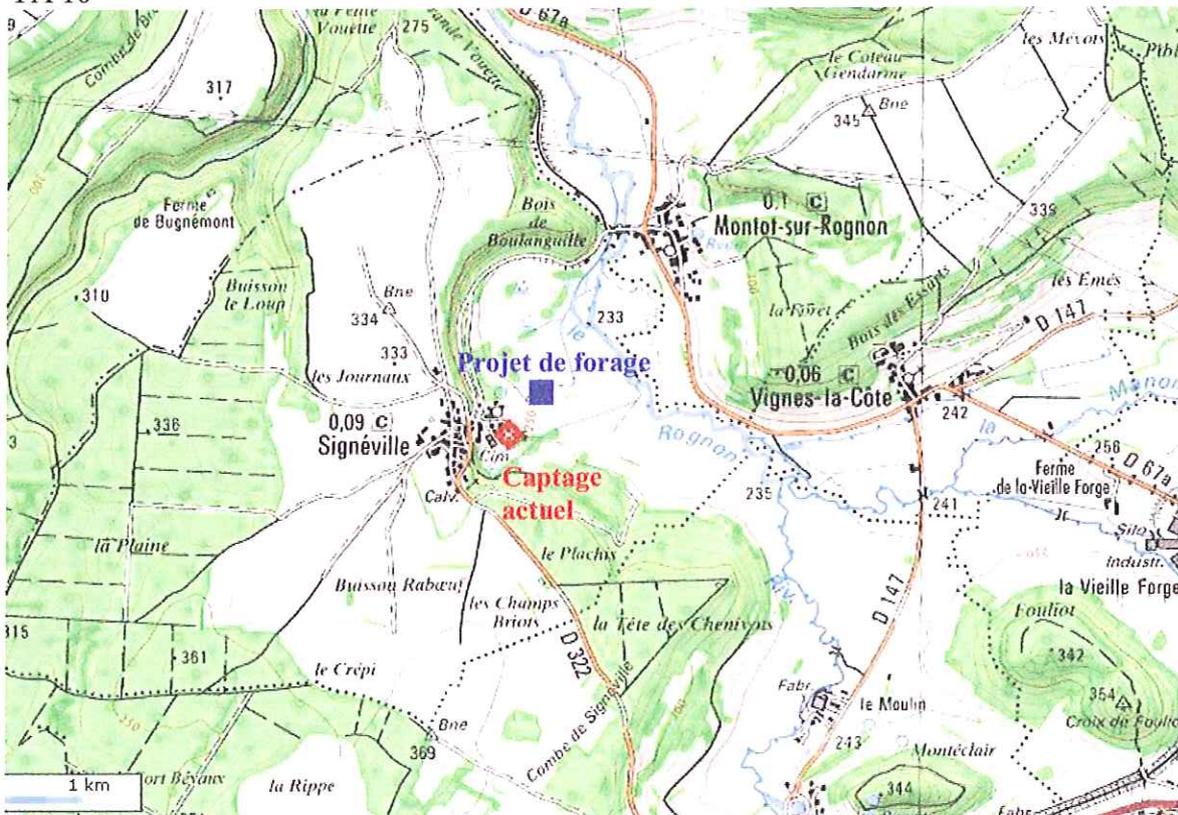
La commune de SIGNEVILLE dispose d'un captage situé en contrebas de l'agglomération qui se trouve vulnérable aux pollutions accidentelles et diffuses. Un traçage des eaux souterraines réalisé dans le cadre des projets d'assainissement et de résorption de la décharge communale a démontré l'impact de ces activités sur le point d'eau. L'hydrogéologue agréé (P.FRADET) a émis le 23/10/07 un avis défavorable à la protection du captage communal. La collectivité, avec l'assistance technique des services dédiés du conseil général, envisage la recherche d'une ressource de substitution dans un aquifère préservé des activités locales. *Les travaux sont réalisés au titre de la rubrique 1110 de la nomenclature loi sur l'eau.*

La demande est effectuée par Monsieur Noël BERNET, maire, au nom de la commune de SIGNEVILLE :

2 place de la Mairie  
52700 SIGNEVILLE  
tél/fax 03 25 01 05 06

### 2 - IMPLANTATION DE L'OUVRAGE :

Le forage de reconnaissance sera implanté sur la parcelle portant la référence cadastrale : YA 10



La parcelle est une propriété privée qui fait l'objet d'une convention de prospection avec promesse de cession de terrain à la commune en cas de succès. L'ouvrage sera implanté à plus de 35 m de bâtiments agricoles ou de zone de stockage de type ensilage, lisier, etc., et ne sera pas situé à proximité d'une zone d'épandage pérenne de décharge, d'ouvrages